

Droit et philosophie : matières complémentaires permettant une consolidation de l'éthique de l'IA

Auteurs : Giada Pistilli*, Imane Bello**

Mots-clés : éthique de l'IA, éthique des affaires, compliance, chartes éthiques

Gouvernements, société civile, institutions (inter)nationales, laboratoires de recherche et autres types d'organisations ont contribué à la définition de nombreux principes directeurs des systèmes d'intelligence artificielle (IA), formalisés dans des chartes éthiques (Jobin, 2019). Leur objectif est double : d'un côté, elles cherchent à fixer les limites du développement des systèmes d'IA (Ibo van de Poel, 2015) et, de l'autre, à guider leur bonne utilisation (Hine and Floridi, 2021), le tout afin de protéger les parties prenantes humaines affectées. Toutefois, nonobstant leur utilisation répandue dans le domaine de la bioéthique, les chartes appliquées au domaine de l'IA nécessitent encore un travail de recherche permettant d'en faire des instruments éthiques efficaces par une opérationnalisation agile des principes éthiques (IEEE, 2017).

Or, le droit et la philosophie, par leur complémentarité, peuvent participer tant (i) à la définition de la direction dans laquelle les systèmes d'IA peuvent être placés qu'à (ii) l'opérationnalisation de celle-ci. Les auteurs arguent en ce sens qu'une meilleure compréhension de la complémentarité des matières juridique et philosophique, parfois confondues, permettrait une consolidation de l'éthique de l'IA.

Ainsi, le droit de la Compliance et l'éthique des affaires se définissent par leur cœur normatif, c'est-à-dire leurs buts fondamentaux (Marie-Anne Frison-Roche, 2021). En sus de ce cœur normatif, co-défini par la philosophie en ce qu'il est aussi ce qui apparaît "désirable", ce Droit est ensuite opérationnalisé en différentes procédures et actions permettant de maîtriser le risque juridique. La philosophie entre en jeu lorsqu'il est décidé d'opérationnaliser des valeurs morales communes afin de les inscrire dans une charte éthique. Si l'on considère la morale comme un exercice fondamental à opérer, qui précède même la formalisation du droit (Dworkin, 2011), une collaboration entre les deux sujets devient nécessaire. D'un point de vue philosophique, cet exercice moral accompagné de réflexions dans le domaine juridique pourrait alimenter les réflexions autour de l'éthique descriptive, et contribuer à la consolidation interdisciplinaire d'une éthique de l'IA. De même, la complémentarité entre la philosophie et le droit permet, notamment pour les entreprises, une appréhension globale et une stratégie à long terme de fiabilité et réputation, fondée sur une approche volontaire et personnelle d'internalisation de l'éthique des affaires. Sur la base de cette initiative volontaire, en matière d'éthique, le terrain commun entre la philosophie et le droit est l'action. Leur objectif est en effet, également, commun : déterminer les modes d'actions permettant de protéger et sauvegarder les intérêts humains.

*Doctorante en philosophie à Sorbonne Université et CNRS.

**Avocate au Barreau de Paris. Chercheuse indépendante et enseignante à Sciences Po Paris.

Références :

Dworkin, R., *Justice for Hedgehogs*, Harvard University Press, 2011, 506 p.

Frison-Roche, M.-A. (dir.), *Les outils de la Compliance*, série « Régulations & Compliance », *Journal of Regulation & Compliance (JoRC)* et Dalloz, 2021.

Hine, E., Floridi, L., « Artificial Intelligence with American Values and Chinese Characteristics: A Comparative Analysis of American and Chinese Governmental AI Policies », in SSRN, 2022. Disponible à l'adresse : <https://ssrn.com/abstract=4006332> or <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.4006332> (consulté le 14 avril 2022).

Jobin, A., et al., « The global landscape of AI ethics guidelines », in *Nat Mach Intell*, vol. 1, pp. 389-399, 2019.

The IEEE Global Initiative on Ethics of Autonomous and Intelligent Systems, « Ethically Aligned Design: A Vision for Prioritizing Human Well-being with Autonomous and Intelligent Systems », version 1 in *IEEE*, 2017. Disponible à l'adresse : <https://ethicsinaction.ieee.org/wp-content/uploads/ead1e.pdf> (consulté le 14 avril 2022).

Van de Poel, I., « An Ethical Framework for Evaluating Experimental Technology », in *Sci Eng Ethics*, vol. 22, pp. 667-686, 2016.